

RAIL À DÉFENDRE



C'est l'heure de la riposte !

La dernière réunion au ministère avait fait l'objet d'un tract précisant que le gouvernement, dans le cadre de la session parlementaire du 9 au 12 avril, n'entendait pas revenir sur les 8 articles fixant le cadre de la réforme ferroviaire baptisée « Pacte Social » et invitait les cheminot-e-s à se rendre massivement aux AG. Afin que les cheminots puissent s'organiser et décider dans l'unité la plus large, la Fédération SUD-Rail entend donner toute la clarté qui s'impose et soumettra systématiquement aux AG les annonces, propositions qui émaneront du gouvernement ou de la direction.

Une véritable déclaration de guerre !

RAIL À DÉFENDRE

6 jours pour en finir avec 80 ans d'existence ! TOUS AUX AG POUR UNE AUTRE RÉFORME FERROVIAIRE !

Une pièce en 3 actes !

Les garanties transposées sont déjà écrites ! Au bout de 15 mois, les cheminots transférés auront tout perdu !

→ Une garantie de l'emploi au-delà des 15 mois de transfert.

Le gouvernement annonce clairement la couleur. Pas de retour possible à la SNCF, un transfert aux nouveaux opérateurs rimplantant l'offre et dans ces conditions, il veut faire croire qu'une garantie du maintien de l'emploi serait possible au-delà de 15 mois.

→ Le maintien de la rémunération des 12 derniers mois.

En gros, le gouvernement supprime le système de rémunération des cheminots transférés (déroulement de carrière et l'ancienneté ainsi que les EVS, allocations, indemnités, etc.).

FÉDÉRATION SUD-RAIL - 17 BOULEVARD DE LA LIBÉRATION 93200 ST DENIS

TEL: 01 42 43 36 76 FAX: 01 42 43 36 67

FACEBOOK: @sudrailfrance TWITTER: @Rail_Sud_Rail

Ce jour (26 mars 2018), à l'image de son attitude vis-à-vis des étudiants et de tous ceux qui s'opposent, les représentants du ministère des Transports ont voulu envoyer un message clair en direction de tous les contradicteurs et de tous ceux qui ont manifesté le 22 mars : « **la réforme, nous la ferons au pas de charge et ce ne sont pas les 30.000 cheminot-e-s dans la rue qui vont nous arrêter** ».

Cheminot-e-s, étudiant-e-s, fonction publique... La stratégie de Macron semble bien celle de rassembler les mécontentements pour les affronter en bloc, faisant le pari que la population ne sera pas solidaire ; que les syndicats seront divisés sur le fond ou la forme, alors que le gouvernement adoptera une posture visant à dire « **on ne retire pas leurs privilèges** », tout juste ceux des futurs recrutés.

Transfert obligatoire, sinon c'est la porte !

Région par région :

- 1- La SNCF établira, selon de nouveaux critères métier, la liste des cheminots susceptibles d'être transférés. (Commerciaux, Traction, Matériel assurant maintenance niveau 1 à 3...).
- 2- Le cheminot sur la liste des transferts, sera considéré dès lors dans la nouvelle entreprise ; en cas de refus, il sera directement licencié par cette nouvelle entreprise ! Le statut, qui prévoyait qu'en cas de refus il serait reclassé sur un métier pouvant être différent et sur une autre zone géographique, ne s'applique pas.
- 3- La liste des métiers sera ré-établie par un nouvel accord dans 6 mois au niveau de la branche. Le but est d'avoir une formation générique permettant aux nouvelles entreprises d'utiliser les cheminots où bon leur semble. Idem en cas de refus... c'est la porte !
- 4- Les fonctions supports seront rassemblées dans une entité, filialisable, privatisable (Paie, Administration, SUGE, Agents du Matériel assurant la maintenance de niveau 4 et 5, etc...).

La fin du statut de l'entreprise, le statut des cheminot-e-s... Les 2 faces d'une même pièce !

Ajouter en guise de micro sac à dos social :

- Que pour les cheminots transférés, c'est la fin de la grille de rémunération et des positions d'ancienneté.
- Que le dictionnaire des filières disparaît et avec lui, le maintien dans l'emploi exercé actuellement.
- Que les Facilités de Circulation feront l'objet d'un accord d'entreprise.
- Que les futurs recrutés le seront définitivement hors statut.
- Le maintien de la rémunération des 12 derniers mois.

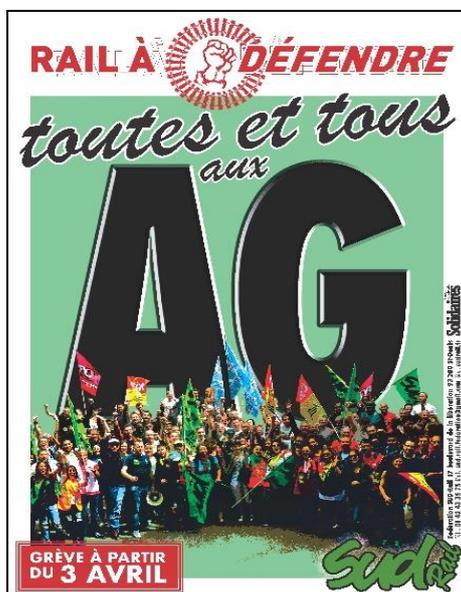
Les cheminots ne veulent pas d'un mini sac à dos qui solde tous leurs acquis, mais que l'État joue son rôle et confie à une entreprise l'organisation du transport ferroviaire avec des salariés ayant le même statut, celui des cheminots !

Après la réussite de la manifestation, Tous en grève à compter du 3 avril !

Ces provocations, associées à un passage en force au parlement en 4 jours (du 9 au 12 avril), montrent aussi une fébrilité et cela renforce notre conviction que pour agréger les luttes, nous devons avoir un calendrier qui permettra le retour du bâton face à une stratégie gouvernementale qui mise tout sur le manque d'unité, d'espaces pour rassembler les luttes, privant ainsi la rue d'une autre réponse que celle qui nous est imposée.

Après le 22 mars, il va falloir être nombreux en grève dès le 3 avril, nombreux dans les AG pour prendre en mains ce

mouvement, nombreux dans les actions pour être visibles.



C'EST PARTI !

Ce n'est pas à nous d'arrêter !

Ce n'est pas à nous de renoncer !

FÉDÉRATION SUD-Rail - 17 BOULEVARD DE LA LIBÉRATION 93200 ST DENIS

TEL : 01 42 43 35 75

@ : sud.rail.federation@gmail.com

FACEBOOK : @sudrailofficiel

FAX : 01 42 43 36 67

INTERNET : www.sudrail.fr

TWITTER : @Fede_SUD_Rail